Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le 24/01/2023

ID: 074-217401058-20230116-DEL20230116_19-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2023

Nb de membres en exercice : 29

Présents: 29

Absents excusés ayant donné

pouvoirs: 4

Votants: 29

Le seize janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 10 janvier 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 10 janvier 2023.

Présents: Mme CHUINARD Claire - Maire, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, M. RIGOLI Claude - Adjoints, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme DELBAYS Emilie, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. VESIN Marc, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme BUREAU Marine (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme FRANÇAIS Chloé (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), Mme FICHARD Andrée ((pouvoir à M. RIGOLI Claude), Mme LAIDEVANT Céline (pouvoir à M. WOLF Pascal)

Urbanisme

DEL20230116 19

Objet : Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire au nom de la commune

Madame le Maire expose le projet construction de la médiathèque/ludothèque pour une surface de plancher de 1 143 m².

Le dossier a été confié au cabinet d'architecture NAMA ARCHITECTURE, 14 rue Lakanal, 38000 GRENOBLE.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer afin de l'autoriser à déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE L'AUTORISATION à Madame le Maire de déposer le permis de construire au nom de la commune.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance, Angèle, Lucette CHOLLET

Le Maire, Claire CHUINARD

